

## POINT DE VUE

Session de printemps 2023

Conseil des Etats



## Table des matières

| <b>Date</b>  | <b>N°</b> | <b>Affaires</b>  | <b>Page</b> |
|--------------|-----------|--|-------------|
| 9 mars 2023  | 23.3010   | Mo. CTT-E. Exploiter l'opportunité que représente la réalisation du tunnel multifonctionnel du Grimsel   | 4           |
|              | 22.4121   | Mo. Rieder. Tunnel multifonctionnel du Grimsel. Il faut exploiter cette opportunité!   |             |
| 9 mars 2023  | 22.4258   | Mo. Conseil national (CTT-CN). Perspective Rail 2050. Concentration également sur la réalisation et l'achèvement de la "Croix fédérale de la mobilité" | 5           |
| 9 mars 2023  | 22.4414   | Mo. Vara. Lutte contre la déforestation. Concrétiser les dispositions européennes dans la législation suisse   | 6           |
| 9 mars 2023  | 22.4596   | Mo. Vara. Pas de nouvelles subventions nuisibles à la biodiversité et au climat  | 7           |
| 15 mars 2023 | 22.3892   | Mo. Conseil national (CEATE-CN). Promotion de la culture du bâti de haute qualité  | 8           |
|              |           | Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour   | 9           |

### Impressum

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT | UMWELTALLIANZ  
Postgasse 15 | case postale 817 | 3000 Bern 8  
Téléphone 031 313 34 33  
[info@alliance-environnement.ch](mailto:info@alliance-environnement.ch)  
[www.alliance-environnement.ch](http://www.alliance-environnement.ch)  
Rédaction: Jonas Schälle, Anne Briol Jung

|  |  |
|--|--|
| <b>Traitement</b>                                  | <b>9 mars 2023</b>   |
| <a href="#">23.3010</a><br><a href="#">22.4121</a> | <b>Mo. CTT-E. Exploiter l'opportunité que représente la réalisation du tunnel multifonctionnel du Grimsel</b><br><b>Mo. Rieder. Tunnel multifonctionnel du Grimsel. Il faut exploiter cette opportunité!</b>   |
| <b>Introduction</b>                                | <p>Le tunnel multifonctionnel de Grimsel (mise en souterrain des lignes électriques et tunnel ferroviaire) n'a pas été contesté au sein de la CTT-E. Il s'agit d'un projet qui a fait l'objet d'un consensus au sein de la commission. Les deux propositions se distinguent dans la procédure de décision en matière de politique ferroviaire. Avec une voix prépondérante, la commission a décidé de soutenir deux motions (motion CTT-E et motion Rieder). Une minorité de la commission soutient la motion de la commission et rejette la motion Rieder.</p>  |
| <b>Recommandation</b>                              | <p>L'Alliance-Environnement recommande d'adopter la motion CTT-E et de rejeter la motion Rieder.</p>   |
| <b>Argumentation</b>                               | <p>L'Alliance-Environnement soutient fortement le projet de tunnel multifonctionnel de Grimsel. La protection de la nature et du paysage profite de la mise en souterrain des lignes à haute tension. La combinaison avec le tunnel ferroviaire pour une liaison directe de Meiringen à la vallée de Conches supérieure réduit les coûts de l'enfouissement.</p> <p>Les deux motions ont pour objectif de prendre à temps une décision en matière de politique ferroviaire. Conformément au financement et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire FAIF (le contre-projet à l'initiative TP de l'ATE), les projets d'extension du réseau ferroviaire ne peuvent être décidés que dans le cadre de listes de projets STEP Rail soumises à référendum. En 2023 encore, le Parlement procédera de toute façon à des modifications de ces listes de projets. La motion de la CTT-E veut utiliser ce processus pour obtenir une décision positive sur le tunnel de Grimsel. Du point de vue du calendrier, la procédure selon la motion de la CTT-E n'est pas désavantageuse pour le tunnel de Grimsel par rapport à la motion Rieder. Selon le communiqué de presse, la motion CTT-E exige une première décision de financement du Conseil fédéral d'ici la mi-2023, la motion Rieder d'ici la fin 2023.</p> <p>La motion CTT-E permet de décider en connaissance du concept d'offre, comme c'est l'usage pour les projets d'extension ferroviaire et comme le prévoit la loi. Ainsi, lors de la décision de construire, la cadence à laquelle les trains doivent circuler et donc les coûts de l'exploitation ferroviaire sont clairs. Il est dans l'intérêt de la Confédération de connaître les coûts subséquents de l'exploitation ferroviaire, car selon la liaison ferroviaire, elle devra participer à ces coûts.</p> |
| <b>Contact</b>                                     | ATE, Luc Leumann, <a href="mailto:luc.leumann@verkehrsclub.ch">luc.leumann@verkehrsclub.ch</a> , T 079 705 06 58   |

**Traitement**

**9 mars 2023**

[22.4258](#)

**Mo. Conseil national (CTT-CN). Perspective Rail 2050. Concentration également sur la réalisation et l'achèvement de la "Croix fédérale de la mobilité"**

**Introduction**

La motion demande la construction de "tronçons manquants" pour le trafic ferroviaire à longue distance sur les axes ouest-est et nord-sud, sans autre précision. Le Conseil fédéral propose en revanche de développer l'offre ferroviaire pour les courtes et moyennes distances après les aménagements déjà décidés, c'est-à-dire entre 2035 et 2050. Selon le Conseil fédéral, l'efficacité des coûts, l'impact sur le climat et l'aménagement du territoire plaident en faveur de cette priorité.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande de rejeter la motion CTT-N en suivant le Conseil fédéral et la minorité.

**Argumentation**

Le texte de la motion ne précise pas quelles lignes supplémentaires doivent être construites. En 2019, le Parlement a décidé de procéder à des aménagements sur toutes les lignes de l'axe est-ouest (6 projets au total sur l'axe Genève-Lausanne-Berne-Zurich-Winterthur-Saint-Gall-Saint-Margrethen). De plus, le Parlement avait alors accordé un crédit d'étude pour un nouveau tronçon Aarau-Zurich. Pour le trafic nord-sud, la décision de 2019 prévoit une extension entre Olten et Lucerne. Le Conseil fédéral et le Parlement décideront encore en 2023 de l'extension complète du tunnel de base du Lötschberg.

Pour les aménagements et les accélérations sur les lignes Berne-Lausanne et Zurich-St-Gall, le Conseil national et le Conseil des Etats ont transmis une motion séparée (22.4263) en décembre 2022.

Le Conseil fédéral recommande de rejeter la motion CTT-N (22.4258), car après tous ces aménagements dans le trafic à longue distance, il souhaite ensuite développer l'infrastructure ferroviaire pour les courtes et moyennes distances. Selon la perspective RAIL 2050, de tels aménagements sont liés à des coûts plus bas et à un plus grand bénéfice climatique. Depuis 2014, il n'est plus possible de financer des projets de RER au sein d'une agglomération en tant que projet d'agglomération. Le fonds d'infrastructure ferroviaire ne peut pas servir uniquement au trafic longue distance.

Des aménagements supplémentaires sur l'axe ouest-est ou nord-sud retarderaient ou rendraient impossibles des aménagements déjà décidés. Les "budgets supplémentaires" mentionnés dans la motion sont peu réalistes. Si les recettes du fonds d'infrastructure ferroviaire doivent être augmentées de plus de quelques pour cent, une modification de la Constitution est nécessaire.

**Contact**

ATE, Luc Leumann, [luc.leumann@verkehrsclub.ch](mailto:luc.leumann@verkehrsclub.ch), 079 705 06 58

**Traitement** 9 mars 2023

[22.4414](#)

**Mo. Vara. Lutte contre la déforestation. Concrétiser les dispositions européennes dans la législation suisse**

**Introduction**

Une nouvelle réglementation de l'Union Européenne garantira qu'une série de produits clés mis sur le marché de l'UE ne contribueront plus à la déforestation et à la dégradation des forêts dans l'UE et ailleurs dans le monde. La motion demande que le Conseil fédéral propose un projet d'acte au Parlement fédéral qui reprend les mesures et objectifs de la réglementation de l'UE.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion.

**Argumentation**

Cette nouvelle réglementation de l'UE vise à interdire la mise en place sur le marché européen de produits directement issus de la déforestation et impose aux entreprises un devoir de vigilance sur leurs chaînes d'approvisionnement de matières premières à risque.

L'Alliance-Environnement soutient l'application de cette nouvelle réglementation Européenne en Suisse pour les raisons suivantes :

- La Suisse joue un rôle clé dans le commerce mondiale des matières premières à fort risques de déforestation et a récemment communiqué son engagement à stopper la destruction des forêts d'ici 2030
- A elles seules, les certifications et les initiatives volontaires nationales n'auront pas suffi à infléchir la déforestation et de plus fortes incitations sont nécessaires pour promouvoir plus de transparence et traçabilité des matières agricoles.
- Grand nombre d'entreprises dépendent du marché européen pour exporter leurs produits issus du commerce de matières premières

Nous sommes favorables à un dialogue des acteurs concernés pour trouver une solution rapide et efficace pour mettre en œuvre cette règlementation.

**Contact**

WWF Schweiz, Romain Deveze, [romain.deveze@wwf.ch](mailto:romain.deveze@wwf.ch), 044 297 23 26

**Traitement**

**9 mars 2023**

[22.4596](#)

**Mo. Vara. Pas de nouvelles subventions nuisibles à la biodiversité et au climat**

**Introduction**

Le Conseil fédéral est chargé de présenter à l'Assemblée fédérale un projet de loi visant à introduire une évaluation systématique de l'impact sur la biodiversité et le climat des nouvelles subventions.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion.

**Argumentation**

Les deux plus grands défis pour l'humanité sont la crise climatique et la crise de la biodiversité. Les incitations, et notamment les subventions, qui renforcent la crise de la biodiversité et du climat sont également problématiques du point de vue économique. Par exemple, lorsque les coûts externalisés doivent être compensés par les pouvoirs publics. La Confédération doit dépenser des sommes importantes pour compenser les dommages causés au climat et à la biodiversité. Pourtant, de nouvelles incitations et subventions sont constamment introduites, qui nuisent encore plus au climat ou à la biodiversité.

Selon l'art. 1b de la loi sur les subventions, les aides financières et les indemnités ne peuvent être accordées que si elles atteignent leur but de manière économique et efficace. Pour les projets législatifs de la Confédération, le Conseil fédéral examine les effets sur l'économie, la société et l'environnement au moyen d'une analyse d'impact de la réglementation (AIR). Dans le domaine de l'environnement, le climat et la biodiversité figurent en tête de la liste de contrôle de l'AIR. Selon l'aide-mémoire relatif au message, la biodiversité doit être expressément prise en compte. En revanche, même dans la dernière version de 2020, il n'y a pas d'obligation explicite de mettre en évidence les effets sur le climat.

Un problème majeur réside dans le fait que la mise en œuvre de ces bases dans les différents messages est souvent lacunaire. Ainsi, dans le message 22.076 "Soutien de grandes manifestations sportives internationales durant les années 2025 à 2029. Crédits d'engagement", le chapitre sur les effets sur l'environnement est totalement absent. Indépendamment de l'opinion que l'on a du soutien aux manifestations sportives internationales, il aurait fallu clarifier les effets sur l'environnement, notamment sur le climat et la biodiversité, de cette nouvelle subvention de plusieurs dizaines de millions de francs.

La motion attire l'attention sur ces dysfonctionnements. Le Conseil fédéral s'est lui-même engagé à plusieurs reprises à éviter de nouvelles subventions et incitations nuisibles. Il aurait pu s'y atteler lui-même.

**Contact**

BirdLife Suisse, Raffael Ayé, [raffael.aye@birdlife.ch](mailto:raffael.aye@birdlife.ch), 076 308 66 84

**Traitement** 15 mars 2023

[22.3892](#)

**Mo. Conseil national (CEATE-CN). Promotion de la culture du bâti de haute qualité**

**Introduction**

Le Conseil fédéral a intégré la culture du bâti de haute qualité dans son contre-projet à l'initiative sur la biodiversité (art. 17b/c P-LNPP). Afin d'alléger le projet, la CEATE-CN l'a transformé en une motion séparée. Le Conseil fédéral est ainsi invité à soumettre à nouveau au Parlement la révision de la loi pour une culture du bâti de haute qualité dans le cadre du message sur la culture.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion.

**Argumentation**

Une culture du bâti de haute qualité considère l'environnement bâti comme une unité avec une approche globale et orientée vers la qualité. Elle contribue à la réalisation des objectifs énergétiques et vise à promouvoir des méthodes de construction préservant les ressources. Plutôt que d'aborder la question de la promotion de la biodiversité, le Parlement devrait se pencher sur la culture du bâti de haute qualité lors de l'examen du prochain message culture 2025-2028.

Les cantons, les villes et les communes saluent en grande majorité l'article sur la culture du bâti. Ils peuvent tous, tout comme l'économie privée, recourir à une offre de conseil correspondante. Une culture du bâti de haute qualité favorise les compétences en matière de planification et de production qui garantissent la qualité.

La réglementation n'engage que la Confédération dans l'accomplissement de ses propres tâches, au sens d'un engagement personnel. L'encouragement de la culture du bâti ne nécessite pas de moyens supplémentaires.

Une culture du bâti de haute qualité signifie des espaces bien conçus pour une qualité de vie élevée, lutte contre l'étalement urbain et soutient les besoins d'une société inclusive et diversifiée. C'est une construction tournée vers l'avenir, qui préserve le patrimoine architectural, ménage les ressources et tient compte de l'environnement bâti et du paysage. La neutralité carbone, l'efficacité énergétique et l'économie circulaire sont des objectifs importants.

Au niveau international, la Suisse fait partie des précurseurs et des moteurs d'une culture du bâti de haute qualité. En janvier 2023, elle a lancé l'Alliance de Davos pour la culture du bâti au WEF, dans le cadre de la deuxième conférence européenne des ministres de la culture (31 pays participants). Cette alliance est présidée par la Suisse pour cinq ans. Son objectif est d'assurer une utilisation durable et qualitative des bâtiments, des infrastructures, des espaces publics et des paysages pour le bien de tous.

**Contact**

Pro Natura, Sarah Pearson Perret, [sarah.pearsonperret@pronatura.ch](mailto:sarah.pearsonperret@pronatura.ch), 079 688 72 24  
BirdLife Suisse, Raffael Ayé, [raffael.aye@birdlife.ch](mailto:raffael.aye@birdlife.ch), 076 308 66 84

**Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour**

---

|                         |  |                 |
|-------------------------|--|-----------------|
| <a href="#">19.3783</a> | Mo. Conseil national ((Riklin Kathy) Gugger). Imposer les pesticides au taux de TVA normal         | <b>Accepter</b> |
| <a href="#">22.3022</a> | Mo. Conseil national (CER-CN). Renforcer la promotion des vins suisses                             | <b>Rejeter</b>  |
| <a href="#">22.3702</a> | Mo. Conseil national (Jauslin). Avenir énergétique. Exploiter le potentiel de stockage du sous-sol | <b>Accepter</b> |

---

## ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

### Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres quatre grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8  
T 031 313 34 33, [info@alliance-environnement.ch](mailto:info@alliance-environnement.ch)

### Membres

#### Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel  
T 061 317 91 91  
[www.pronatura.ch](http://www.pronatura.ch)

#### VCS / ATE

VCS, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern  
T 031 328 58 58  
[www.vcs-ate.ch](http://www.vcs-ate.ch)

#### WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne  
T 021 966 73 73  
[www.wwf.ch](http://www.wwf.ch)

#### Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich  
T 044 447 41 41  
[www.greenpeace.ch](http://www.greenpeace.ch)

### Partenaires

#### Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich  
T 044 275 21 21  
[www.energiestiftung.ch](http://www.energiestiftung.ch)

#### BirdLife Suisse

BirdLife, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich  
T 044 457 70 20  
[www.birdlife.ch](http://www.birdlife.ch)

#### Initiative des Alpes

Initiative des Alpes, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR  
T 041 870 97 81  
[www.alpeninitiative.ch](http://www.alpeninitiative.ch)

#### Amis de la Nature Suisse

Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern  
T 031 306 67 67  
[www.amisdelanature.ch](http://www.amisdelanature.ch)

### Ecorating

Chaque année, l'Alliance-Environnement évalue dans quelle mesure les parlementaires votent en faveur de l'environnement et calcule la moyenne des différents partis:  
[www.ecorating.ch](http://www.ecorating.ch)